

Communauté d'agglomération
La Riviera du Levant

Conseil communautaire du 09 Août 2021

DÉLIBÉRATION N°2021-CC-5S-CE-45

**AVIS SUR LE PROJET DE STATUTS DU SYNDICAT MIXTE OUVERT
DE GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE GUADELOUPE**

L'An Deux Mille Vingt-et-un, le Lundi 09 du mois d'Août à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni en distanciel, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CORNET Cédric, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRÉSENTS : MM. CORNET Cédric - PANCREL Bernard - TONTON Loïc - Mmes SOLVAR EPOUSE SINIVASSIN Nicole - MONTOUT Liliane - MM. PERIAN Jean-Luc - BACLET Guy Albert - Mmes BROSIUS Myriam Lucie - MOLIA Wennie - M. ALBERT Richard - Mmes LOUIS Nanouchka - PHOUDIAH Mélila - DAIJARDIN Muguette - M. PIERRE-JUSTIN Patrice – Mme CELINI Nadia - MM. BAPTISTE Christian - BAPTISTE Francs - BARBIN Teddy Olivier - BEAUPERTHUY Emmery - M. CHATEAUBON Hugues - CHRISTOPHE Sulpice Jean-Claude - Mmes CLARAC Elodie - FARO ÉPOUSE COURIOL Lydia - MM. FRAIR Jules Joël - Mmes. GRANDISSON Mariane - HUGUES Valérie - JEAN EPOUSE RAMOUTAR-BADAL Olivia - M. KANCEL Jacques Lucien - Mme LAPTES Sylvia - MM. LATCHOUMANIN Eric - MARY Teddy - Mmes PAULON Nina Valentine - PEROUMAL EPOUSE SYLVANISE Sophie - M. QUIQUEREZ Yves - Mme VIROLAN Jocelyne.

EXCUSES : MM. GALVANI Lucien (**Procuration à Mme Sylvia LAPTES**) - HOTIN Michel Eloi (**Procuration à M. Cédric CORNET**) - Mme KANCEL ÉPOUSE MURAT Marguerite Ephreme (**Procuration à M. Jules FRAIR**) - MM. LUTIN David Laurent (**Procuration à M. Cédric CORNET**) - Mme MANDRET ÉPOUSE PASSAVE Mariette (**procuration à Mme Olivia RAMOUTAR**) – MM. SOLVET Patrick (**Procuration à M. Francs BAPTISTE**).

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil communautaire : 41

Conseillers présents : 35

Conseillers représentés : 06

Date de la convocation :	09 Août 2021
Date d'affichage :	09 Août 2021
Nombre de conseillers en exercice :	41
Nombre de présents :	35
Nombre de votants :	41
Secrétaire de séance :	Mme Nina Valentine PAULON

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la loi n° 2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant ;

Vu le projet de statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe annexé à la présente délibération ;

Considérant que la loi n° 2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe a institué un syndicat mixte ouvert dénommé « Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe », qui sera créé au 1^{er} septembre 2021;

Considérant qu'en vertu de cette loi, ce syndicat aura la qualité d'établissement public local à caractère industriel et commercial ;

Considérant que l'article 1 de ladite loi prévoit en son I « *qu'après avis des organes délibérants des membres du syndicat mixte mentionnés au II du présent article, les statuts du syndicat mixte sont arrêtés par le représentant de l'Etat en Guadeloupe. A défaut de délibération des organes délibérants dans un délai d'un mois à compter de la notification du projet de statuts, l'avis est réputé favorable* » ;

Considérant les observations formulées par la Commission Mixte Région / Département du 05 Août 2021 à l'examen du projet des statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe (SMGEAG) ;

Entendu le rapport de Monsieur le Président et après avoir débattu.

Conformément à l'article 1^{er} de la loi n° 2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe, je vous prie de trouver en annexe, les observations formulées par la Commission Mixte Région / Département du 05 Août 2021 à l'examen du projet des statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe (SMGEAG) ainsi que le projet des statuts du SMGEAG qui prendra effet au 1^{er} septembre 2021.

Aussi, avant sa publication et conformément au courrier de la Préfecture, **il appartient au Conseil communautaire** de donner son avis sur le projet des statuts du SMGEAG.

Par 41 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, la majorité requise des suffrages étant atteinte.

DECIDE

ARTICLE 1 : De donner un avis favorable au projet des statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG) annexé à la présente délibération.

**Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le**

**Et publication ou notification
le**

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait conforme,

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LA RIVIERA DU LEVANT**


Cédric CORNET 

- Transmis à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre ;
- Notifié aux maires du Gosier, de Sainte-Anne, de Saint-François et de la Désirade ;
- Notifié au Trésorier de Sainte-Anne ;

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (6, rue Victor Hugues – 97100 Basse-Terre ; Téléphone : 05 90 81 45 3 ; Télécopie : 05 90 81 96 70 ; Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradam.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Qu'elle soit expresse ou implicite, la décision prise pourra être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.